

Nullité du cautionnement

Par **Cameron**, le **06/10/2014** à **22:34**

Bonjour,
Dans le cadre d'un cas pratique, j'aimerais vous soumettre une question :
Dans quels cas, la nullité du cautionnement pour erreur sur la solvabilité de son patron/employé ?

Merci;

Par **gregor2**, le **08/10/2014** à **22:34**

Bonjour, la phrase est incomplète ou c'est dans ma tête que ça pègue ? [smile17]

Par **Muppet Show**, le **08/10/2014** à **22:39**

Bonsoir,

[citation]Bonjour, la phrase est incomplète ou c'est dans ma tête que ça pègue ? [/citation]

il manque bien quelque chose dans la phrase.

Par **gregor2**, le **08/10/2014** à **22:41**

Je me disais bien aussi [smile3]

En fait je pense qu'avant d'utiliser trop de vocabulaire il faut s'entraîner à exprimer des idées simples. Ce n'est pas une moquerie bien entendu, c'est juste qu'il y a beaucoup de notions et il est risqué de vouloir tout faire d'un coup ... De plus si vous écrivez ça le jour des partiels ce sera vraiment sanctionné. Préférez la qualité des idées à la quantité des mots !

personnellement je visualise tout sous formes d'idées très simples.

Par **Cameron**, le **09/10/2014** à **01:05**

D'accord, j'ai pas fais attention et cela à surement jeter une confusion sur le sujet.

Je la reformule :

Dans quels cas, la nullité du cautionnement pour erreur sur la solvabilité de son patron/employé peut être invoqué ?